



NATIONS
UNIES



**CONFÉRENCE MONDIALE
SUR LA PRÉVENTION DES
CATASTROPHES NATURELLES**

Yokohama (Japon)
23-27 mai 1994

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.172/14

24 mai 1994

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 6 de l'ordre du jour

ORGANISATION DES TRAVAUX, Y COMPRIS LA CONSTITUTION
DE COMITÉS

Accréditation des organisations non gouvernementales
en vue de leur participation à la Conférence

Note du Secrétariat

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 48/188 du 21 décembre 1993, a invité les organisations non gouvernementales intéressées à participer à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles et a créé un comité préparatoire qui devait se réunir en mars 1994 pour passer en revue les préparatifs de la Conférence sur le plan de l'organisation et sur le fond.
2. Dans sa décision 7 (voir A/CONF.172/PC/3 et Corr.1 à 3, annexe I), le Comité préparatoire a adopté les modalités de participation des organisations non gouvernementales à la Conférence mondiale et à ses préparatifs.
3. Le Comité préparatoire a décidé que les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social souhaitant participer à la Conférence seraient accréditées à cette fin. Les autres organisations non gouvernementales souhaitant être accréditées devraient adresser une demande à cet effet au secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

4. Le 11 mai 1994, le bureau du Comité préparatoire a pris note des demandes de participation présentées par huit organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif¹. Il a décidé d'accréditer 18 autres organisations non gouvernementales qui avaient démontré leur intérêt pour les activités liées à la Conférence².

5. En dépit du fait que certaines organisations n'avaient pas présenté les documents requis en temps voulu, on s'est accordé à estimer que la Conférence souhaiterait peut-être examiner les demandes de participation émanant de ces autres organisations non gouvernementales. Le présent document contient la recommandation adressée par le secrétariat à la Conférence touchant l'accréditation de ces organisations. Les 15 organisations ci-après ont satisfait aux conditions requises et démontré que leurs travaux présentaient une utilité pour la Conférence :

Asociación Nacional de Centros de Investigación y Promoción
del Desarrollo
Association for Disaster Prevention Research

¹ Caritas Internationalis; Indian Institute for Non-Aligned Studies; Fédération internationale d'astronautique; Conseil international des unions scientifiques; Agence islamique de secours pour l'Afrique; Association internationale permanente des congrès de la route; Société internationale pour le développement; et Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs.

² Aide au Sahel; Association of Icelandic Rescue Teams; Botswana Christian Council; Centro de Estudios y Prevención de Desastres; Confederación Colombiana de Organismos no Gubernamentales; Childrens' Television Workshop; China Association for Disaster Prevention; Egyptian Society for Earthquake Engineering; Environmental Development Action in the Third World; Foundation for Public Interest; INTERACTION-American Council for Voluntary International Action; INTER-ASSIST-Foundation for International Assistance; International Society of Bangladesh; Joint Assistance Center; Société de la Croix-Rouge de Chine; Société de la Croix-Rouge du Japon; Servizio Volontariato Protezione Civile; et Volunteers in Technical Assistance.

/...

Association des organisations non gouvernementales
Bangladesh Nari Progati Sangha (Bangladesh)
Citizens' Disaster Response Center
Environmental Monitoring Society
Intermediate Technology Development Group
Croissant-Rouge jordanien
Mediterranean Burns Club
Resource Exploration for Local Employment and Society
Enhancement
Service civil international
Société pour le développement communautaire et la protection
de l'environnement
Uganda Women Tree Planting Movement
World Association for Disaster and Emergency Medicine
Fonds mondial pour la nature

6. En conséquence, le secrétariat recommande l'accréditation de ces organisations.

7. En outre, les noms des cinq organisations ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, qui ont manifesté le désir de participer à la Conférence ont été ajoutés à la liste des ONG participant à la Conférence :

Amis de la Terre international
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge
Union géodésique et géophysique internationale
Union des associations et organisations techniques
internationales
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
